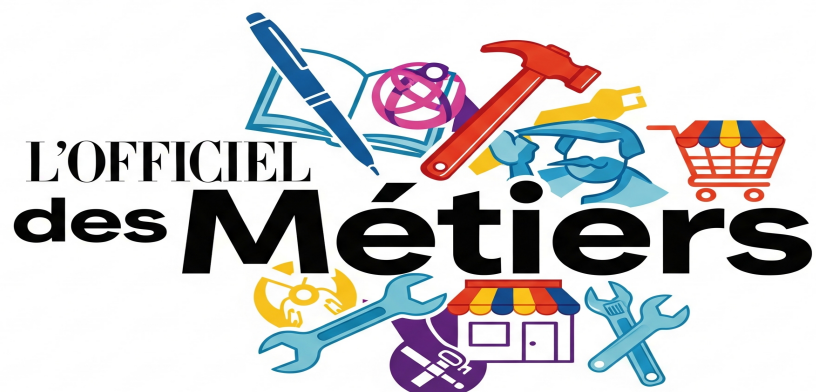


[QUOI DE NEUF DANS VOTRE SECTEUR ?]



BULLETIN DE VEILLE HEBDOMADAIRE

N° 21/2026

Semaine du 17 au 23 mai 2026

INDEX DES MÉTIERS DE LA SEMAINE :

[Agents publics](#) • [Agriculteurs](#) • [Ambulanciers\(1\)](#) • [Ambulanciers\(2\)](#) •
[Antiquaires](#) • [Autocaristes](#) • [Avocats \(Droit public\)](#) • [Bijouteries](#) •
[Boucheries-charcuteries](#) • [Brocanteurs](#) • [Centres équestres](#) • [Crèches](#) •
[Commerces non alimentaires](#) • [Commissaires aux comptes](#) •
[Déménagement](#) • [Dispositifs médicaux \(DM\)](#) • [Eleveurs canins](#) • [Elus
locaux](#) • [Enseignement](#) • [Gens de mer\(1\)](#) • [Gens de mer\(2\)](#) •
[Environnement\(1\)](#) • [Environnement\(2\)](#) • [Fonctionnaires\(1\)](#) •
[Fonctionnaires\(2\)](#) • [HBJO](#) • [Industrie](#) • [Infirmiers](#) • [Inspecteurs permis
de conduire](#) • [Médecins\(1\)](#) • [Médecins\(2\)](#) • [Masseurs-kinésithérapeutes](#)
• [Paysagistes](#) • [Pharmacies](#) • [Police Portage salarial](#) • [Services à la
personne](#) • [Télesurveillance médicale](#) • [Transports](#) • [Urbanistes](#) •
[Vétérinaires](#) • [ZFE](#)

Bienvenue dans votre synthèse hebdomadaire !

[Semaine 21, du 17 au 23 mai 2026].

Édito : Le choc du réel face au temps long de la norme

La moisson législative et jurisprudentielle de cette troisième semaine de mai dessine un paysage contrasté pour les professionnels. Le droit trace sa route sur deux lignes de crête : pallier les urgences du présent tout en clarifiant les règles d'exercice de demain.

Alors que les tensions géopolitiques continuent de faire peser un « choc énergétique » sur le pays, l'exécutif multiplie les dispositifs de soutien direct : revalorisation des frais kilométriques pour les [agents publics](#), assouplissement des aides par véhicule pour les [transporteurs routiers](#), ou encore création d'un amortisseur fiscal sur trois ans pour les industries asphyxiées par la [redevance sur l'eau potable](#). À l'inverse, dans le secteur de la santé, le gouvernement siffle la fin des rentes de situation en programmant l'obsolescence tarifaire des dispositifs de [télésurveillance médicale](#) dès qu'une innovation concurrente émerge.

Mais cette semaine restera surtout celle des statuts réformés et des professions sanctuarisées. Dans le sillage de la loi de fin 2025, le décret fixant les indemnités et l'accompagnement de fin de mandat des [élus locaux](#) pose la première pierre du nouveau statut de l'élu. Du côté de la santé, après des mois de turbulences juridiques, le décret de missions de l'[infirmier référent](#) est enfin stabilisé, tandis que le Conseil d'État libère la rémunération des [médecins salariés](#) en cassant le carcan imposé par l'Ordre sur leur part variable. De la [police](#) (nouvelles primes de technicité) aux [gens de mer](#) (refonte des brevets), l'heure est à la valorisation des compétences et des parcours.

Enfin, les hautes juridictions ont joué un rôle de vigie, arbitrant les conflits de frontières et d'intérêts. Qu'il s'agisse du Conseil constitutionnel validant l'expropriation simplifiée des [biens abandonnés](#), du Conseil d'État recadrant le droit de veto des [directeurs d'IUT](#), ou de la Cour de cassation rappelant qu'un [droit féodal sur l'eau](#) ne dispense pas de protéger la biodiversité actuelle, les juges rappellent que l'intérêt général prime sur les rigidités administratives ou historiques.

Entre la publication des nouvelles grilles salariales ([boucherie](#), [commerces non alimentaires](#), [déménagement](#)) et les accords de partage de la valeur ([bijouterie](#)), ce numéro de *L'Officiel des Métiers* démontre que la mise en conformité reste le meilleur baromètre de la santé de nos secteurs économiques.

Bonne lecture et excellente semaine à tous !

Voici les 30 articles de la semaine



Secteur Public, Droit et Collectivités

[Elus locaux : fixation des indemnités de fonction et de fin de mandat](#)

Publié au Journal officiel de ce jour [19 mai 2026], le décret n° 2026-380 du 15 mai 2026 marque une étape décisive dans la concrétisation de la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local. Attendu par les exécutifs des collectivités et des groupements intercommunaux, ce texte ajuste trois volets majeurs de la vie de nos représentants locaux : les indemnités de fonction des présidents d'intercommunalités, l'accompagnement financier en fin de mandat, et la déontologie. Décryptage des principales évolutions.

[Droit de l'urbanisme : l'expropriation des biens à l'abandon est validée](#)

Par une décision rendue publique ce jour [22 mai 2026], le Conseil constitutionnel a déclaré conformes à la Constitution les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatives à la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste et à l'expropriation simplifiée qui peut en découler.

[Agents publics : augmentation de vos indemnités kilométriques à partir du 1er juin](#)

Pour faire face au « choc énergétique » et protéger le pouvoir d'achat, le ministre de l'Action et des Comptes publics a dévoilé un plan de soutien ciblé destiné aux fonctionnaires et contractuels contraints d'utiliser leur véhicule. Revalorisation des frais kilométriques, télétravail renforcé et aide « grands rouleurs » sont au programme.

[Police judiciaire et scientifique : deux nouvelles primes](#)

Le Journal officiel de ce samedi 23 mai 2026 a publié le décret n° 2026-389 ainsi que deux arrêtés d'application. Ces textes introduisent deux nouveaux régimes indemnitaires au sein de la police nationale : une prime d'investigation et une prime de haute technicité.

[CAFCAC 2026 : le calendrier officiel des épreuves est fixé](#)

Un arrêté publié au Journal officiel de ce samedi 23 mai, officialise le lancement de la session 2026 du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFCAC).

déploie un plan global pour restaurer l'attractivité de ce corps de métier essentiel.

Santé et Médico-social

[Télésurveillance médicale : décret 2026 sur la baisse des tarifs des DM](#)

Publié ce 20 mai 2026, le décret n° 2026-383 crée l'article D. 162-32-1 du Code de la sécurité sociale et met fin aux rentes de situation en télé-surveillance médicale. Dès le 21 mai 2026, l'arrivée d'une innovation concurrente plus performante (APM reconnue par la HAS) enclenchera une obsolescence tarifaire programmée sur 36 mois pour l'ancien référentiel : son forfait technique subira une décote cumulative de 10 % par an (indexée sur les tarifs du leader) avant sa radiation définitive de la liste de remboursement.

[Médecins salariés : décision majeure sur la part variable de votre rémunération](#)

L'Ordre des médecins ne peut pas interdire par principe qu'un médecin salarié touche une part variable supérieure à sa part fixe. Par une décision majeure rendue ce 19 mai 2026, le Conseil d'État vient de donner raison aux centres de santé et aux mutuelles en annulant les directives rigides du Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM).

[Pharmacies : validation de l'Avenant n° 2 à la convention CNAM](#)

Le 21 mai 2026, le Journal officiel a publié l'avis d'approbation réglementaire de l'avenant n° 2 à la convention pharmaceutique. Signé le 7 avril 2026 par l'Uncam (Assurance Maladie), l'Unocam (Complémentaires) et les syndicats représentatifs de

la profession (FSPF et USPO), ce texte adapte l'exercice officinal face aux urgences territoriales et numériques. Décryptage.

[Infirmier référent : publication du nouveau décret de missions](#)

Paru au Journal officiel de ce 23 mai 2026, le décret n° 2026-396 vient enfin stabiliser le statut de l'infirmier référent. Après le coup d'arrêt brutal infligé par le Conseil d'État l'été dernier, le texte précise les contours de cette mission de coordination et ouvre la voie à une rémunération spécifique, sous le signe de la coopération avec le médecin traitant.

[Cancer et sport sur ordonnance : les tarifs de l'APA dévoilés](#)

Le Journal Officiel publie ce samedi 23 mai 2026 l'arrêté fixant le cadre pratique et financier de la prise en charge de l'Activité Physique Adaptée (APA) pour les patients atteints de cancer. Ce texte vient concrétiser le décret du 14 avril dernier en précisant le nombre de séances, les tarifs et le profil des professionnels de santé et du sport habilités à intervenir.

Commerce, Artisanat et Services

[Boucheries-charcuteries : nouvelles grilles de salaires au 1er juin](#)

Publié au Journal officiel du 10 mai 2026, un arrêté d'extension du ministère du travail vient officialiser l'application de l'avenant n° 9-b à la convention collective nationale de la boucherie-poissonnerie (IDCC 3254). Ce texte acte une revalorisation générale de 1,2 % de l'ensemble de la grille des salaires minimaux conventionnels du secteur de la boucherie-charcuterie.

[TVA des antiquaires : Bercy réfute la « piste des 50 ans »](#)

Dans une réponse ministérielle publiée ce 19 mai 2026, le Gouvernement a douché les espoirs de la filière en refusant d'automatiser le taux réduit de TVA à 5,5 % pour les meubles de plus de 50 ans. Entre l'effondrement du seuil de franchise et le flou total autour des objets du XXe siècle, les professionnels se retrouvent pris au piège.

[Portage salarial : le Conseil d'État valide la nouvelle classification](#)

Dans une décision rendue hier [19 mai 2026], le Conseil d'État a mis fin à une bataille juridique de près de deux ans en rejetant le recours de la CGT et de sa Fédération des sociétés d'études. Les syndicats réclamaient l'annulation de l'arrêté

du 10 juillet 2024 par lequel la ministre du Travail avait étendu l'avenant n° 12 du 20 décembre 2022 à la convention collective nationale des salariés en portage salarial.

[Crèches et ESS : le Conseil d'État tranche sur la convention SAP](#)

Le Conseil d'État vient de trancher un conflit de frontières sectorielles persistant dans le secteur de la petite enfance. La haute juridiction administrative valide le refus de la ministre du Travail d'étendre un avenant de la convention collective ALISFA (acteurs du lien social et familial) au profit de la convention des entreprises de services à la personne (SAP).

[Commerces non alimentaires : nouvelle grille de salaires au 1er juin](#)

À compter du 1er juin 2026, l'application de la nouvelle grille des salaires minima mensuels ci-dessous est rendue obligatoire pour l'ensemble des employeurs et salariés de la branche des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517).

[Bijouterie : entrée en vigueur de l'accord sur le partage de la valeur](#)

Un arrêté publié au Journal officiel ce vendredi 22 mai 2026 porte agrément de l'accord collectif du 19 mai 2026 relatif au partage de la valeur au sein de la branche de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie (BJOH), identifiée sous l'IDCC 3251.

Environnement, Agriculture, Animaux et Transition

[Environnement : le passé ne permet pas de détruire le présent](#)

Un droit royal ou féodal sur l'eau dispense-t-il son propriétaire de protéger la biodiversité d'aujourd'hui ? Par un arrêt rendu ce jour, la chambre criminelle de la Cour de cassation vient de trancher...

[Vétérinaires, éleveurs : une loi pour mettre fin à l'hypertypie des chiens et chats](#)

Une proposition de loi radicale vient d'être déposée au Sénat. Son objectif : interdire la reproduction, la vente et la publicité des animaux de compagnie dont la sélection génétique ou les critères esthétiques extrêmes provoquent des souffrances chroniques.

[Devenir conseiller France Services Agriculture : l'agrément](#)

Parus au Journal officiel de ce jeudi 21 mai 2026, deux décrets viennent structurer le guichet unique d'accompagnement des futurs agriculteurs et des cédants. Au

programme : un processus d'agrément rigoureux pour les structures de conseil, une validité de trois ans et une dérogation notable au principe du « silence vaut accord ». Tour d'horizon.

[Loi simplifications : 25 articles annulés, mais les ZFE de retour](#)

Le Conseil constitutionnel a rendu hier soir [21 mai 2026], sa décision concernant la loi de simplification de la vie économique, dont il avait été saisi par plusieurs recours de députés. Les Sages ont prononcé la censure de nombreuses dispositions introduites par voie d'amendement, tout en validant plusieurs réformes relatives au droit de l'environnement, de l'urbanisme et du code minier.

[Redevance eau potable : une aide d'urgence pour l'industrie](#)

Publié au Journal Officiel de ce samedi 23 mai 2026, le décret n° 2026-391 met en place un dispositif de soutien sur trois ans destiné aux entreprises industrielles asphyxiées par la nouvelle charge fiscale sur la consommation d'eau potable. Un amortisseur transitoire qui s'éteindra progressivement d'ici 2027.

[Entreprises du paysage : nouvelles indemnités de retraite](#)

Un arrêté publié ce 23 mai 2026 généralise les dispositions de l'avenant n°47 à l'ensemble des entreprises du secteur du paysage. Cet accord modernise les règles de calcul de l'indemnité de départ à la retraite pour les ouvriers, employés et techniciens agents de maîtrise (TAM).

Gens de mer

[Verdissement des navires : précisions sur le bonus fiscal pour les PME](#)

L'Administration vient d'apporter des précisions sur les modalités d'application du renforcement du dispositif de « suramortissement » pour les investissements de verdissement des navires effectués entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2027 par les PME.

[Marins, pêcheurs, skippers : ce qui change pour vos brevets et titres en 2026](#)

Entré en vigueur ce dimanche 24 mai 2026, le décret n° 2026-392 du 22 mai 2026 ajuste les titres de formation professionnelle maritime et redéfinit les conditions

d'exercice à bord des navires de commerce, de plaisance, de pêche et de cultures marines.

Automobile & Transports

[**Ambulanciers et Autocaristes : extension des nouveaux barèmes des frais de déplacement**](#)

Par un arrêté publié ce 16 mai 2026, le ministère du Travail a étendu l'avenant n° 82 relatif aux nouveaux barèmes des frais de déplacement dans les transports sanitaires. Ces barèmes s'appliquent avec effet rétroactif à compter du 1er mars 2026.

[**Déménagement : nouvelles grilles de salaires au 1er juin prochain**](#)

Publié au Journal officiel le 16 mai 2026, l'arrêté d'extension de l'avenant n° 24 à la convention collective nationale des transports routiers vient officialiser la mise à jour des rémunérations conventionnelles pour le secteur du déménagement. Salaires minimaux, égalité professionnelle et rappel à l'ordre sur les contrats courts : voici ce qui change.

[**Inspecteurs du permis de conduire : les dates des examens pour 2027**](#)

Deux arrêtés du ministère de l'Intérieur, publiés au Journal officiel de ce 22 mai 2026, autorisent l'ouverture, au titre de l'année 2027, de deux examens professionnels distincts pour accéder aux fonctions d'inspecteur de 2e classe et de délégué principal du permis de conduire.

[**Transports : fin du critère URSSAF pour l'aide par véhicule**](#)

Publié au Journal Officiel du 17 avril 2026, le décret n° 2026-289 a instauré un dispositif de soutien direct pour les entreprises de transport routier. Objectif : compenser l'explosion des coûts du carburant liée aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Un deuxième paru ce 23 mai 2026 vient par ailleurs simplifier les conditions.

Enseignement, Loisirs et Sport

[**IUT : le Conseil d'État recadre le droit de veto des directeurs**](#)

Par une décision rendue ce 19 mai 2026, le Conseil d'État précise les contours du pouvoir de contrôle des directeurs d'instituts ou d'écoles (comme les IUT) lors du recrutement des professeurs des universités. Si la loi leur accorde un droit de veto, la haute juridiction rappelle à l'ordre l'administration : ce veto ne peut servir à rejurer les mérites scientifiques des candidats, ni à appliquer une vision excessivement rigide de l'impartialité.

👉 **[Centres équestres : votre convention collective évolue](#)**

C'est officiel depuis hier [17 mai 2026] ! Un arrêté publié au Journal Officiel rend obligatoires les nouvelles dispositions de l'avenant n° 5 du 2 décembre 2025 à la Convention collective nationale des personnels des activités hippique



Recevez ce bulletin automatiquement !

Rappel : vous pouvez si vous le souhaitez recevoir cette veille hebdomadaire de l'actualité juridique des professions automatiquement chaque lundi !

Pour cela, il vous suffit de vous inscrire sur notre site (voir l'encadré sur la [page d'accueil](#)), ou de nous envoyer un petit mail à l'adresse suivante :

legipro.fr@gmail.com